## Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie 74440 VERCHAIX



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires: annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a ainsi été voté le 17 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi sur les objectifs suivants :

- inscription prudente des recettes
- poursuite de l'engagement des projets présentés dans le programme électoral 2020
- poursuite de la non augmentation de la fiscalité
- maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- prise en compte de l'augmentation des coûts des énergies
- maintien de l'encours de la dette en ne recourant pas à l'emprunt ;
- mobilisation des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, minigolf, camping...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 représentent 1 296 962 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 représentent 1 877 536,13 €.

Les salaires représentent 22,8 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les recettes de fonctionnement ont fortement baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution et de la fermeture des remontées mécaniques durant l'hiver 2020/2021 entrainant une suppression du versement de la taxe de 3% sur le chiffre d'affaires par les exploitants des remontées mécaniques.

	2018	variation 2017/2018	2019	variation 2018/2019	2020	variation 2019/2020	2021	Variation 2020/2021
dotation forfaitaire	86 401 €	- 3,9%	83 199 €	- 3,7 %	79 878 €	- 4 %	77 019 €	- 3,6 %

Les prévisions des recettes de fonctionnement ont augmenté du fait notamment de la réouverture des remontées mécaniques engendrant des revenus conséquents pour la commune (environ 100 000 € de taxes sur le chiffre d'affaires) malgré des dotations de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune:

- Les impôts locaux: pour 2019 = 587 116 €, pour 2020 = 595 662 €, pour 2021 = 607 853 €
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population:

	2018	2019	2020	2021
coupes de bois	6 803,39 €	65 656,93 €	15 255,12 €	13 373,21 €
concession dans le cimetière	513,33 €	973,34 €	1 453,34 €	766,67 €
redevance remontées mécaniques	88 290,37 €	89 158,77 €	90 261,64 €	90 522,17 €
recettes du minigolf	15 706,50 €	14 363,50 €	15 833,50 €	16 716 €
recettes des secours sur pistes	84 731,99 €	95 976,96 €	73 802,50 € (1)	0€
recettes du périscolaire	31 174,60 €	32 056,90 €	21 405,50 €	32 966,50 €
recettes du camping municipal	135 311,50 €	119 114,78 €	126 389,94 €	106 166,47 €
droits de place	5 721,45 €	7 158,90 €	4 002,30 €	6 341,60 €
taxe de séjour	21 949,70 €	12 922,39 €	27 252,67 €	17 541,59 €
taxe remontées mécaniques	138 448,54 €	147 445,17 €	138 668,19 € (1)	0€
locations biens communaux	99 208,76 €	99 754,67 €	81 074,64 €	88 412,19 €

<sup>(1)</sup> en baisse suite à la fermeture des remontées mécaniques pour cause de covid-19

## b) Les principales dépenses et recettes de la section au BP 2022

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	977 231,15 €	Produits des services	296 000 €
Charges de personnel	427 980 €	Impôts et taxes	761 960 €

Autres charges de gestion courante	376 586 €	Dotations et participations	157 002 €
Charges financières	24 637,98 €	Autres produits de gestion courante	82 000 €
Charges exceptionnelles	3 620 €	Total recettes réelles	1296 962 €
Atténuations de produits	67 481 €		
Total dépenses réelles	1 877 536,13 €		

### En dépenses:

✓ Charges à caractère général = 977 231,15 € soit + 19,9 % par rapport aux prévisions 2021:

Prise en compte de l'augmentation des coûts de l'énergie,

Augmentation des prévisions d'entretien de la voirie

Retour à un niveau normal des charges liées aux activités impactées par l'épidémie de covid-19 (secours sur pistes)

- ✓ Charges de personnel = 427 980 € (+ 7,5 % par rapport aux prévisions 2021)

  Paiement de la mise à disposition du personnel de France Services par Faucigny Mont-Blanc Développement pour les années 2020 et 2021
- ✓ Autres charges de gestion courante = 376 586 € (- 19,4 % par rapport aux prévisions 2021)

  Diminution des participations aux syndicats, les travaux importants notamment sur les réseaux humides et secs étant en grande partie terminés. Il reste les travaux à réaliser sur le réseau d'eaux pluviales au Chef Lieu et à la Verne.

#### En recettes:

- ✓ Produits des services = 296 000 € soit + 74,7 % par rapport aux prévisions 2021 Réinscription des recettes des activités impactées par l'épidémie de covid-19 durant l'hiver 2020/2021 (redevance des remontées mécaniques et frais de secours sur pistes)
- ✓ Impôts et taxes = 761 960 € soit + 25 % par rapport aux prévisions 2021
  Réinscription des recettes des activités impactées par l'épidémie de covid-19 durant l'hiver 2020/2021 (taxes sur les remontées mécaniques)

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux ont été maintenus pour l'année 2022 :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties: 11,95 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 99.08 %

Pour rappel, le taux de Taxe d'Habitation est figé depuis 2019.

Le produit attendu de la fiscalité locale a été estimé à 607 000 € pour l'année 2022.

### d) Les dotations de l'Etat

Le montant de la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2022 est estimée à 72 334 €, soit – 3,6 % par rapport à la dotation perçue en 2021.

### II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

## b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	
Emprunts et dettes assimilées	151 869,06 €	Virement de la section de fonctionnement	1 126 262,28 €	
Frais d'études (OAP Bouchet)	15 000 €	FCTVA	59 484 €	
Aménagements	145 000 €	Cessions d'immobilisations	39 360 €	
(parking du Chef Lieu, mur du Châble)	145 000 €	Taxe aménagement	25 000 €	
Travaux sur bâtiments	200,000,0	Subventions	42 396 €	
(toiture Mairie, scène de la salle polyvalente)	300 000 €	Opérations d'ordre entre section	27 499,78 €	
Travaux de voirie	700,000,6	(amortissements)		
(aménagement de la RD54, réfection route du Chaumieu)	788 000 €	Solde d'investissement reporté	323 392,12 €	
Achats de matériel roulant et de voirie	97 259,20 €	Restes à réaliser	175 360,24 €	
Autres dépenses (achat de terrains, logiciel cimetière, plantations d'arbres, restauration du monument aux morts, achat de matériel informatique, de mobilier)	48 400 €			
Opérations d'ordre entre sections	0€	1		
Dépenses imprévues	0€	1		
Restes à réaliser	273 226,16 €	1		
Total général	1 818 754,42 €	Total général	1 818 754,42 €	

### c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants

Isolation et réfection de la toiture de la Mairie

Réfection de la route du Chaumieu

Réfection du mur du Châble

Aménagement du parking du Chef lieu

Aménagement de la RD 154 du rond-point au pont du Giffre

Aménagement de la scène de la salle polyvalente

Achat de véhicules et de matériel aux services techniques (camion, minipelle, tondeuse autoportée, tondeuse

débroussailleuse)
Achat de barrières et de panneaux routiers
Restauration du monument aux morts
Achat d'un logiciel de gestion du cimetière

## d) Les subventions d'investissements prévues

Pour l'année 2022, des dossiers de demandes de subvention ont été ou vont être déposés pour l'isolation et la réfection de la toiture de la Mairie et pour la restauration du monument aux morts.

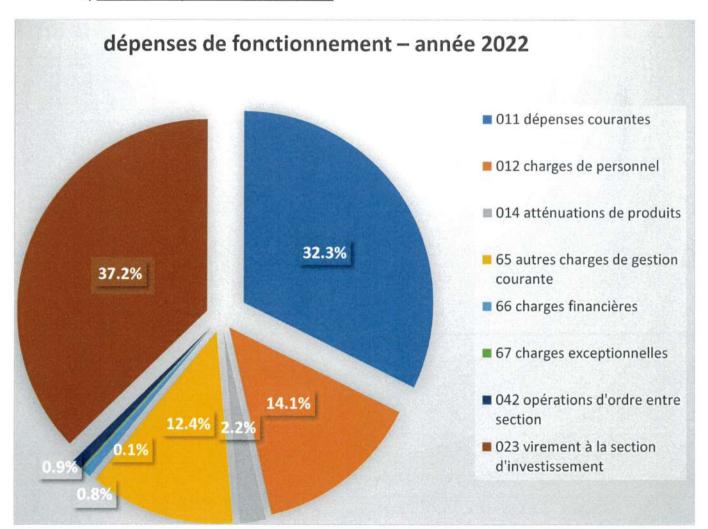
Les subventions restant à réaliser sont les suivantes:

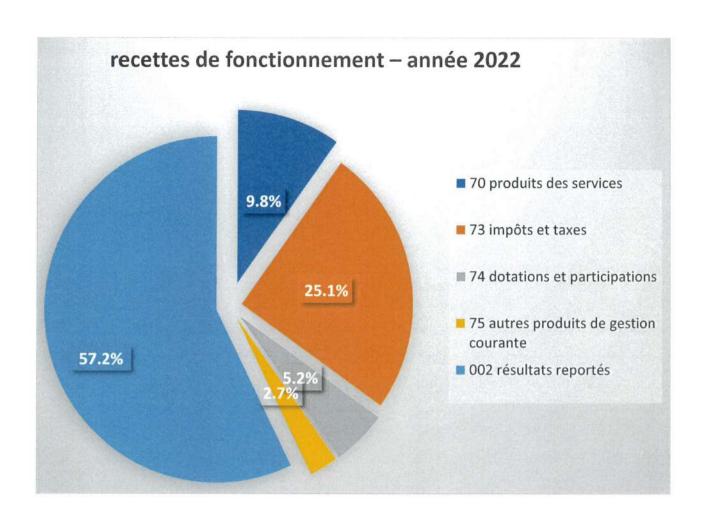
- de l'Etat : 22 419 €

du Département : 108 103 €
 de l'Europe : 44 838,24 €

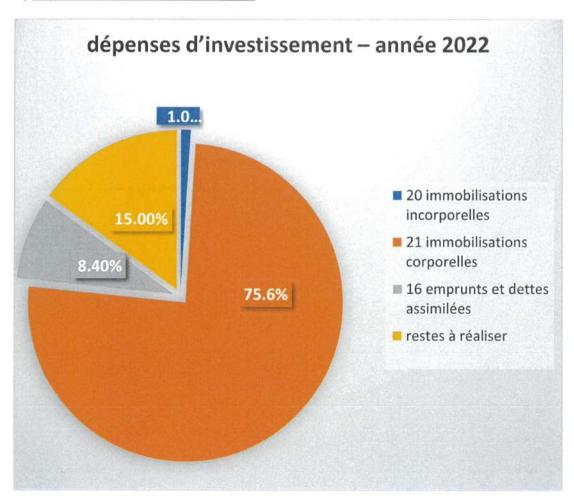
## III. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET - RECAPITULATION

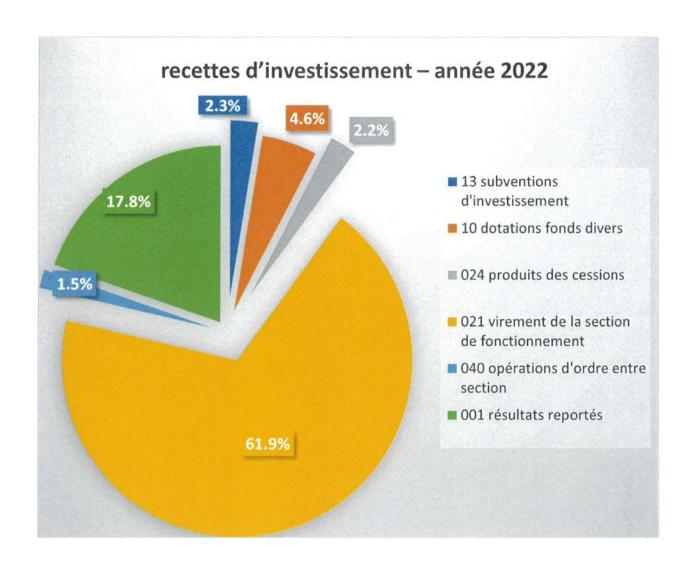
# a) Recettes et dépenses de fonctionnement





## b) Dépenses et recettes d'investissement





# Présentation générale du budget

		FONCTIO	ONNE	MENT		
DEPENSES			RECETTES			
011	charges à caractère général	977 231,15 €	70	produits des services	296 000 €	
012	dépenses de personnel	427 980 €	73	impôts et taxes	761 960 €	
014	atténuations de produits	67 481 €	74	dotations et participations	157 002 €	
65	autres charges gestion courante	376 586 €	75	autres produits gestion courante	82 000 €	
66	charges financières	24 637,98 €	002	résultats reportés	1 734 336,19 €	
67	charges exceptionnelles	3 620 €				
023	virement à l'investissement	1 126 262,28 €				
042	opérations d'ordre	27 499,78 €				
	TOTAL	3 031 298,19 €			3 031 298,19 €	

		INVEST	ISSEN	MENT		
DEPENSES			RECETTES			
20	immobilisations incorporelles	29 662,61 €	13	subventions d'investissement	217 756,24 €	
21	immobilisations corporelles	1 637 222,75 €	10	dotations et fonds divers	84 484 €	
16	remboursement d'emprunts	151 869,06 €	024	Produits des cessions	39 360 €	
			021	virement du fonctionnement	1 126 262,28 €	
			040	opérations d'ordre	27 499,78 €	
			001	résultats reportés	323 392,12 €	
	TOTAL	1 818 754,42 €		TOTAL	1 818 754,42 €	

# c) Principaux ratios

ratios	valeurs de la commune	moyennes nationales de la strate (source DGCL)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 419,51	615
Produits des impositions directes / population	782,22	352
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 671,34	787
Dépenses d'équipement brut / population	2 148,05	260
Encours de la dette / population	1 943,76	611
DGF / population	93,21	154
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	22,79 %	45,10 %
Dépenses de fonct.et remb.dette en capital / recettes réelles de fonct.	156,47 %	87,80 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	128,52 %	33,10 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	116,30 %	77,60 %

# d) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 150 369,06 € pour l'année 2022. Il s'élevait à 150 092,79 € en 2021, à 148 706,18 € en 2020, à 147 144,35 € en 2019 et à 151 727,14 € en 2018.

L'encours de la dette au 1er janvier 2022 est 1 508 358,51 €.

Les faibles taux d'intérêt des prêts contractés en 2017 (800 000 €) et en 2015 (1 000 000 €) permettent de limiter le montant des intérêts à rembourser qui s'élèvent à 24 637,98 € pour l'année 2022 (25 095,33 € en 2021, 27 874,74 € en 2020, 31 231,46 € en 2019 et 34 031,75 € en 2018).

## e) Liste des subventions allouées aux associations en 2022

Associations	Montant
ADMR de Samoëns	3 685 €
Association sportive du collège de Samoëns	150 €
Athlétic Club du Grand Massif	500€
Carrefour de l'Amitié	200€
Chorale de Samoëns	100 €
Club Nautique du Haut-Giffre	200€

Criou Livres	300 €
Entente Nordique du Haut-Giffre	250 €
Foyer de Ski de Fond du Haut-Giffre	450 €
Harmonie Municipale de Samoëns	350 €
Haut-Giffre Loisirs	150 €
Hockey-Club les Lynx de Samoëns	200 €
Jeunes Sapeurs Pompiers de Samoëns	600€
Le Club du Mercredi	100€
MJC de Taninges	840 €
Samoëns Team Télémark	300 €
Samoëns Trail Evenements	750 €
Ski Club Morillon	1 800 €
Société de Pêche du Haut-Giffre	800€
Société de Secours en Montagne du Haut-Giffre	250 €
Taninges Acrobatie Gymnastique	240 €
Tennis Club de Verchaix-Morillon	800€
Tom en Tête	100€
Yoga Jaw	100€
TOTAL	13 215 €

Nota: Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Verchaix le 17 mars 2022

Le Maire, Joël VAUDEY